



**Personnels  
Civils**  
des Armées

# Comité Technique de Réseau – C.T.R. Déclaration Liminaire

De l'armée de l'Air

Paris, 22 septembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Nous sommes réunis ce mardi 22 septembre pour un bien étrange Comité Technique.

Etrange à plusieurs titres, en effet, ce CTR Air se déroule en semi présentiel et non en audio conférence comme cela avait été retenu par le prédécesseur de Monsieur le DRHAA, étrange également par son déroulement sans pose méridienne.

L'UNSA Défense a choisi de participer en présentiel à ce CTR Air mais l'UNSA Défense remercie par avance l'Administration de bien vouloir lever la séance quelques minutes lors de la pose méridienne afin qu'un remplacement de masque puisse être réalisé en toute sécurité sanitaire.

Ce rappel du contexte de ce CTR Air lié à la pandémie du COVID n'est malheureusement que le reflet des difficultés rencontrées par les agents sur les emprises Air. En effet, l'UNSA Défense ne peut se satisfaire de la distribution au compte - goutte jour après jour des masques aux agents. Nous même, élus CTR, avons rencontré des difficultés pour être dotés de masque dans le cadre de notre mission.

De plus, l'UNSA Défense ne peut se satisfaire d'une mise en œuvre encore beaucoup trop partielle du télétravail durant cette période COVID. Jour après jour depuis ce retour de congé estival, la pandémie s'aggrave. Quelles mesures compte prendre l'Armée de l'Air pour assurer la sécurité sanitaire de ses agents ?

Dès le printemps dernier, lors de « la première vague COVID-19 », de nombreux agents civils en poste sur les emprises de l'Armée de l'Air se sont mobilisés pour permettre la continuité d'activité. C'est avec surprise que l'UNSA Défense constate que seulement 21 primes exceptionnelles COVID-19 ont été versées à des personnels Armée de l'Air. L'UNSA Défense demande à connaître le ratio militaires / civils de cette attribution. De plus quels étaient les critères d'attribution de cette prime exceptionnelle ? De nombreux agents de la prévention ont eu leur plan de charge alourdi par la définition et la mise en œuvre de mesures permettant la continuité d'activité mais sans reconnaissance de l'Institution.

L'ordre du jour de ce CTR prévoit en troisième sujet le positionnement des personnels civils au sein des BMR.

L'UNSA Défense insiste sur la nécessaire reconnaissance des compétences des chargés de prévention des risques professionnels exerçant au sein des emprises Air. Ces derniers sont très clairement légitimes pour occuper la fonction de Chef des Bureaux Maitrise des Risques, bien plus qu'un Commandant en Second d'une emprise Air non spécialiste dans le domaine.

Dans un autre domaine, l'UNSA Défense réitère sa demande de clarification sur l'avenir du DA 204 suite à la poursuite des démarches de la DMAé pour l'externalisation du MCO des matériels d'environnement.

Merci de votre attention.

